



Déménagement : mode d'emploi

Déménagement : mode d'emploi

Vous emménagez prochainement sur notre belle ville de Vélizy-Villacoublay ? Besoin de réserver un emplacement de stationnement pour votre camion sur la voie publique et de décharger votre mobilier en toute sérénité ? Voici la procédure à suivre, ainsi que toutes les démarches administratives à ne pas oublier pour une installation réussie.

Pour réserver un emplacement de stationnement

Votre demande doit être effectuée au minimum 15 jours au préalable.

Contactez la mairie en précisant l'adresse et la date concernées : urbanisme@velizy-villacoublay.fr

Une autorisation de stationnement vous sera transmise par mail, et des baliroutes seront mises à votre disposition la veille du déménagement (ou le vendredi pour les déménagements prévus le week-end ou le lundi) afin que vous puissiez les positionner sur les places de stationnement souhaitées.

Attention, la mairie ne peut autoriser un stationnement sur :

- une voie pompier
- une place réservée aux personnes à mobilité réduite
- une voie privée (contacter votre syndic)

Pour toute question : vous pouvez joindre la mairie au 01 34 58 50 00

Avant le déménagement

Administrations

- Je préviens les diverses administrations et organismes de mon changement d'adresse.
- Je peux le déclarer, par [internet](#) et en une seule opération, à plusieurs organismes (CPAM, impôts, EDF, Pôle emploi, CAF, ...)
- Je souscris à la réexpédition de mon courrier et au changement d'adresse auprès de La Poste.

Gaz, électricité, téléphone, internet ...

- Je résilie mes contrats de fourniture d'énergie et souscrit un nouveau contrat.
- Si mon nouveau logement n'est pas raccordé au réseau d'électricité (ou de gaz), je demande son raccordement plusieurs semaines à l'avance.
- J'informe les entreprises qui gèrent mes comptes ou abonnements, passés ou à venir : service des eaux, opérateurs de téléphonie, télévision, internet ...

Après le déménagement

Citoyenneté

- Je dois m'inscrire sur les listes électorales auprès de la mairie ou en [ligne](#), au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour du scrutin.
- Si j'ai entre 16 et 25 ans, je dois prévenir le centre du service national de Versailles par mail à l'adresse suivante :

dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intra.def.gouv.fr.

- Je n'ai pas besoin de demander la modification de l'adresse qui figure sur ma carte nationale d'identité et mon passeport.
- Je relève les compteurs de mon ancien et de mon nouveau logement. Je transmets les références aux fournisseurs concernés.
- Véhicule : je dois faire inscrire ma nouvelle adresse sur le certificat d'immatriculation en [ligne](#).

Retrouvez toutes les informations en [ligne](#).